

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. Labayle ; M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Contrat de Station - Mise en oeuvre du Plan Lumière - Attribution des marchés.

M. ARANDIA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du contrat de station, la Ville de Bayonne poursuit la mise en valeur par la lumière de plusieurs de ses sites ou ouvrages en prenant en compte les édifices et espaces les plus emblématiques de la cité.

Par délibération du 17 février 2005, vous avez tout d'abord approuvé la conclusion du marché de conception lumière avec M. Yon ANTON-OLANO.

Puis, par délibération en date du 24 mai 2006, vous avez donné votre accord quant à la mise en œuvre de ce plan lumière sous la forme d'un appel d'offres lancé sur les bases suivantes :

- lot unique : fourniture et pose des appareillages électriques ;
- décomposition en 3 tranches (une tranche ferme et deux tranches conditionnelles) ;
- mise en lumière de 15 sites.

La consultation a été déclarée infructueuse, les offres remises étant nettement supérieures à l'estimation.

Après remaniement du dossier, un nouvel appel d'offres a été lancé avec les caractéristiques suivantes :

Les travaux sont cette fois décomposés en 2 lots : lot 1 installation, lot 2 fournitures

Les travaux sont toujours répartis en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, sur trois ans.

Les sites et monuments, au nombre de 12 au lieu de 15 sont désormais les suivants :

- Tranche ferme : ponts de la Nive (Mayou, Marengo, Pannecau, Génie), gare SNCF, fortifications aux abords du parc de stationnement Tour de Sault, la mise en lumière de l'échauguette du Réduit ayant été assurée en régie.

- Tranche conditionnelle n° 1 : église Saint-André, portes de Mousserolles, Château-Vieux, Château-Neuf ; la mise en lumière des quais de la Nive sera réalisée en régie.

- Tranche conditionnelle n° 2 : Hôtel de Ville, fortifications aux abords de la porte d'Espagne, la mise en lumière de la Poste sera également effectuée par les services municipaux.

L'ensemble de ces prestations reste évalué à un montant de 350 000 €HT, les dépenses prévues étant subventionnables dans le cadre du contrat de station.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le mercredi 7 mars pour agréer les dossiers de candidatures et enregistrer les offres puis une seconde fois le lundi 19 mars pour faire les choix.

Elle a retenu les offres suivantes :

- Lot n° 1 : Installation, offre de la société COREBA pour un montant de 167 335,39 €HT.
- Lot n° 2 : Fourniture, offre de la société ETDE, mandataire du groupement ETDE/ETPM pour un montant de 165 413,40 €HT.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Député-Maire :

- à signer avec la société COREBA et le groupement ETDE/ETPM les marchés nécessaires ;
- à signer les décisions de poursuivre conformément à l'article 15 du C.C.A.G. dans la limite des crédits inscrits, pour le lot 1.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets 2007 et ultérieurs.

Adopté.

Mme Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Peyrucq, M. Larralde s'abstiennent.

Mme Baratchart-Damestoy s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.